



JO N° 7 du 20 février 2019

DOSSIER N° 26-2019

## AVIS DE CONSTRUCTION

## Permis ordinaire

REQUERANT Cassella Vittoria et Giovanni  
Rue Jolimont 41  
2800 Delémont

AUTEUR DU PROJET MRS CréHabitat SA, Rte de la Communance 26, 2800 Delémont

PROJET Agrandissement et transformation d'une partie du bâtiment n° 41 existant pour l'aménagement d'un nouvel appartement. Aménagement d'une terrasse non couverte sur la toiture de l'agrandissement et agrandissement de la place existante.

RUE Rue Jolimont

PARCELLE(S) N° 2171 Surface: 721 m2

ZONE DE CONSTRUCTION HAa : Zone d'habitation A secteur a

PLAN SPECIAL --

LIEU-DIT --

BÂTIMENT N° 41

Description: Agrandissement

### DIMENSIONS

Longueur: 10.31 m1

Hauteur: 4.00 m1

Largeur: 9.98 m1

Hauteur totale: 4.00 m1

Remarques: --

### GENRE DE CONSTRUCTION

Murs extérieurs: Béton et briques

Façades: Crépis

Couleur: Blanc

Couverture: Gravier et dalles

CHAUFFAGE Existant

### DEROGATIONS REQUISES --

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au samedi 23 mars 2019 inclusivement**, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

### **Notion de compensation des charges selon l'article 32 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire :**

Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui est accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur la construction, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable.

Delémont, le 20 février 2019

SERVICE DE L'URBANISME,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET  
DES TRAVAUX PUBLICS